

Gel d'attaque - Bleu foncé

Fiche de données de sécurité

conformément à réglementation (CE) n° 453/2010

Date d'émission : 03/05/2013 Date de révision : 03/05/2013

Version : 1.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'opération

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit. : Gel d'attaque - Bleu foncé
Code du produit : S-Chem-390
Groupe du produit : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/préparation : À usage dentaire professionnel

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'information supplémentaire disponible

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DE Healthcare Products
Gillingham ME8 0SB UK

UK 01634878750
Emergency #: Chemtrec US (800) 424-9300
International: 001 703-527-3887
Fax +44 (0) 1634 87 87 51
email: info@dehpbrand.com

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Classification SGH/CLP

Irritation cutanée 1B H314
Lésions oculaires 1 H318

Texte complet des phrases R et H : voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquette

Étiquetage SGH/CLP

Pictogrammes de danger (SGH/CLP) :



GHS05

GHS08

Mention d'avertissement (SGH/CLP) : Danger

Gel d'attaque - Bleu foncé

Fiche de données de sécurité

conformément à réglementation (CE) n° 453/2010

Mentions de danger (SGH/CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Mentions de mise en garde (SGH/CLP) : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 - Se laver soigneusement les mains et les avant-bras après manipulation
P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION : Se rincer la bouche. Ne PAS faire vomir
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir confortablement pour qu'elle puisse respirer
P305+P351+P338 - En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P405 - Garder sous clé
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locale, régionale, nationale et internationale

Effets physicochimiques et environnementaux néfastes et effets néfastes sur la santé humaine

Pas d'information supplémentaire disponible

2.3. Autres dangers

Pas d'information supplémentaire disponible

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Désignation	Identificateur de produit	%	Classification conformément à la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Acide phosphorique à 85 %	(N° CAS) 7664-38-2 (N° CE) 231-633-2 (N° INDEX CE) 015-011-00-6	45 - 55	Toxicité aiguë 4 (Orale), H302 Irritation cutanée 1B, H314 Lésions oculaires 1, H318
Silice, amorphe, fumée, substance sans cristaux ayant des limites nationales d'exposition sur les lieux de travail (TA)	(N° CAS) 112945-52-5 (N° CE) 601-216-3	5 - 15	Non classée

Gel d'attaque - Bleu foncé

Fiche de données de sécurité

conformément à réglementation (CE) n° 453/2010

Désignation	Identificateur de produit	%	Classification conformément à la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]
C.I. Pigment Bleu 28	(N° CAS) 1345-16-0 (N° CE) 310-193-6	0.1 - 1	Irritation cutanée 2, H315 Irritation oculaire 2, H319 Sensibilisation respiratoire 1B, H334 Sensibilisation de la peau 1B, H317 STOT SE 3, H335
Désignation	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
Acide phosphorique	(N° CAS) 7664-38-2 (N° CE) 231-633-2 (N° INDEX CE) 015-011-00-6	(25 =< C) Irritation cutanée 1B, H314 (10 =< C < 25) Irritation cutanée 2, H315 (10 =< C < 25) Irritation oculaire 2, H319	

Texte complet des phrases R, H et EUH : voir la section 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Généralités sur les mesures de premiers secours : Si un avis médical est nécessaire, avoir le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.
- Premiers secours en cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position lui permettant de respirer facilement. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- Premiers secours en cas de contact avec la peau : Rincer immédiatement avec de l'eau en abondance. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Premiers secours en cas de contact oculaire : Rincer immédiatement avec de l'eau pendant une période prolongée tout en gardant les paupières grandes ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- Premiers secours en cas d'ingestion : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir la victime : obtenir des soins médicaux et montrer ce récipient ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Corrosif. Provoque des brûlures. Provoque de l'irritation cutanée. Provoque de l'irritation oculaire.
- Symptômes/lésions en cas d'inhalation : Difficultés respiratoires. Toux. Gorge sèche/mal de gorge
- Symptômes/lésions en cas de contact avec la peau : Le contact prolongé avec la peau entraîne une irritation grave évoluant vers la brûlure chimique.
- Symptômes/lésions en cas de contact oculaire : Peut provoquer de l'irritation oculaire.
- Symptômes/lésions en cas d'ingestion : Douleur abdominale. Nausée.

Gel d'attaque - Bleu foncé

Fiche de données de sécurité

conformément à réglementation (CE) n° 453/2010

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si un avis médical est nécessaire, avoir le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Considéré comme ininflammable, mais brûle à des températures élevées. Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour l'incendie en question.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : En cas d'incendie, les fumées toxiques et/ou corrosives suivantes peuvent être produites par décomposition thermique : Des oxydes de phosphore.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Stable à température ambiante et dans des conditions normales d'utilisation.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Ne pas respirer les fumées provenant des incendies ou les vapeurs de décomposition. Tous les pompiers doivent porter des équipements de protection.

Protection au cours de la lutte contre l'incendie : Utiliser des équipements de protection individuelle standard contre l'incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome pour lutter contre l'incendie dans un lieu confiné.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

6.1.1. Pour le personnel non-secouriste

Équipement de protection : Pendant le nettoyage/le traitement, porter un équipement respiratoire approprié. Porter des vêtements de protection, des gants et des équipements appropriés pour la protection des yeux et du visage.

Procédures d'urgence : Confiner les déversements par des digues ou des produits absorbants pour empêcher la migration ou la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau. Évacuer le personnel qui n'est pas indispensable. Ventiler la zone.

6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

Équipement de protection : Porter des vêtements de protection, des gants et un équipement de protection adéquats pour les yeux et le visage. Recueillir le matériau absorbé et le placer dans un récipient scellé et étiqueté pour être éliminé réglementairement.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone. Évacuer le personnel qui n'est pas indispensable.

6.2. Précautions concernant l'environnement

Confiner les déversements à l'aide de digues ou de produits absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Absorber et/ou confiner le déversement à l'aide de matériaux inertes, puis placer dans un récipient approprié.

Gel d'attaque - Bleu foncé

Fiche de données de sécurité

conformément à réglementation (CE) n° 453/2010

Méthodes de nettoyage : Nettoyer les déversements dès que possible à l'aide de matériaux absorbants pour recueillir le produit. Utiliser une bonne méthode de nettoyage - un déversement peut rendre glissante une surface lisse, qu'elle soit sèche ou humide.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'information supplémentaire disponible

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Risques supplémentaires lors du traitement : Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Précautions pour une manipulation sûre : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et les brouillards. Se laver les mains après chaque utilisation du produit. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'assurer que la ventilation de la zone est adéquate. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes normes d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains immédiatement après avoir manipulé ce produit puis de nouveau, avant de quitter le lieu de travail. Des fontaines pour lavage des yeux en cas d'urgence devraient être installées à proximité immédiate de toute zone d'exposition éventuelle. Ne pas manger, boire ou fumer dans des zones où le produit est utilisé.

7.2. Conditions de stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : À conserver dans le récipient d'origine. À conserver dans un endroit sec et frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Zone de stockage : À conserver à l'abri de la chaleur.

Règles spéciales concernant l'emballage : Veiller à ce que le récipient soit fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

À usage dentaire professionnel

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acide phosphorique (7664-38-2)		
Union européenne (UE) :	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (VLIIEP) pondérée dans le temps – 8 heures (MPT) (mg/m ³)	1 mg/m ³
Union européenne (UE) :	VLIIEP Limite indicative d'exposition professionnelle (VLIIEP) – Limite d'exposition à court terme (LECT) (mg/m ³)	2 mg/m ³
France	Valeur limite d'exposition (VLE) (mg/m ³)	2 mg/m ³ (limite indicative)
France	VLE (ppm)	0,5 ppm (limite indicative)
France	Valeur limite de moyenne d'exposition (VME) (mg/m ³)	1 mg/m ³ (limite indicative)
France	VME (ppm)	0,2 ppm (limite indicative)

Gel d'attaque - Bleu foncé

Fiche de données de sécurité

conformément à réglementation (CE) n° 453/2010

Acide phosphorique (7664-38-2)		
Concentration immédiatement dangereuse pour la vie ou la santé (IDLH), aux États-Unis	IDLH États-Unis (mg/m ³)	1 000 mg/m ³
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health) États-Unis	Limites d'exposition recommandées (LER) par NIOSH (MPT) (mg/m ³)	1 mg/m ³
NIOSH États-Unis	LER par NIOSH (LECT) (mg/m ³)	3 mg/m ³
OSHA États-Unis	Limites d'exposition permises (LEP) OSHA (MPT) (mg/m ³)	1 mg/m ³
Royaume-Uni	VLEP MPT (mg/m ³)	1 mg/m ³
Royaume-Uni	VLEP LECT (mg/m ³)	2 mg/m ³

Silice, amorphe, fumée, substance sans cristaux (112945-52-5)		
Autriche :	MAK (Maximum workplace concentration) (mg/m ³)	4 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adéquate, particulièrement dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle : Lunettes de protection. Gants.

Ventilation insuffisante : porter un appareil respiratoire.



Matériaux des vêtements de protection : Gants de protection en caoutchouc butylique.

Protection des mains : Gants de protection imperméables.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Manipuler conformément aux bonnes normes d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains immédiatement après avoir manipulé ce produit puis de nouveau, avant de quitter le lieu de travail. Porter des vêtements de protection adéquats. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Des fontaines pour lavage des yeux en cas d'urgence devraient être installées à proximité immédiate de toute zone d'exposition éventuelle.

Protection respiratoire : En cas de ventilation inadéquate, porter un appareil de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Assurer une ventilation adéquate, particulièrement dans les zones confinées.

Contrôles d'exposition liés à la protection des consommateurs : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Gel d'attaque - Bleu foncé

Fiche de données de sécurité

conformément à réglementation (CE) n° 453/2010

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Aspect	: Gel foncé
Couleur	: Bleu
Odeur	: Données non disponibles
Seuil olfactif	: Données non disponibles
pH	: < 1
Taux d'évaporation relative (acétate de butyle = 1)	: Données non disponibles
Point de fusion	: Données non disponibles
Point de congélation	: Données non disponibles
Point d'ébullition	: Données non disponibles
Point d'éclair	: Données non disponibles
Température d'auto-inflammabilité	: Données non disponibles
Température de décomposition	: Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Données non disponibles
Pression de vapeur	: Données non disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Données non disponibles
Densité relative	: Données non disponibles
Densité	: > 1 g/cc
Solubilité	: Dans l'eau : Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (LogP)	: Données non disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau (LogD - pKa)	: Données non disponibles
Viscosité, cinématique	: Données non disponibles
Viscosité, dynamique	: Données non disponibles
Propriétés explosives	: Données non disponibles

Gel d'attaque - Bleu foncé

Fiche de données de sécurité

conformément à réglementation (CE) n° 453/2010

Propriétés oxydantes : Données non disponibles

Limites explosives : Données non disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'information supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable à température ambiante et dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures et aux pressions standard.

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Pas d'information supplémentaire disponible

10.4. Conditions à éviter

Pas d'information supplémentaire disponible

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information supplémentaire disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

En condition d'incendie, ce matériau peut produire : des oxydes de phosphore.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classée

Acide phosphorique (7664-38-2)	
LD50 orale chez le rat	1 530 mg/kg
LD50 dermique chez le lapin	2 730 mg/kg
LC50 par inhalation chez le rat (mg/l)	> 850 mg/m ³ (durée d'exposition : 1 h)

Silice, amorphe, fumée, substance sans cristaux (112945-52-5)	
LD50 orale chez le rat	3 160 mg/kg

Irritation : Provoque de graves lésions oculaires.
pH : < 1

Corrosion : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
pH : < 1

Sensibilisation : Non classée

Toxicité à dose répétée : Non classée

Cancérogénicité : Non classée

Mutagénicité : Non classée

Toxicité pour la reproduction : Non classée

Gel d'attaque - Bleu foncé

Fiche de données de sécurité

conformément à réglementation (CE) n° 453/2010

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Acide phosphorique (7664-38-2)	
LC50 chez les poissons 1	3 à 3,5 mg/l (durée d'exposition : 96 h - Espèces : Gambusia affinis)
EC50 Daphnia 1	4,6 mg/l (durée d'exposition : 12 h - Espèces : Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information supplémentaire disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information supplémentaire disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information supplémentaire disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information supplémentaire disponible

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'information supplémentaire disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations sur l'élimination : Ne pas éliminer les déchets dans les égouts.
dans les égouts

Recommandations sur l'élimination : Éliminer les matières/déchets conformément à la réglementation
des déchets locale/régionale/nationale/internationale.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux codes ADR/RID/ADNR/IMDG/OACI/IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU : 1805

14.2. Nom d'expédition approprié ONU

Nom d'expédition approprié ONU : Acide phosphorique en solution

Description de la documentation : UN 1805, 8, III, (E)
relative au transport

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 8

Étiquettes de danger (ONU) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'information supplémentaire disponible.

Gel d'attaque - Bleu foncé

Fiche de données de sécurité

conformément à réglementation (CE) n° 453/2010

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Numéro d'identification du danger : 80
(N° Kemler)

Code de classification (ONU) : C1

Placards orange :



Catégorie de transport (ADR) : 3

Code de restriction au transport via tunnel : E

Quantités limitées (ADR) : 5L

Quantités soumises à exception (ADR) : E1

Code d'intervention d'urgence (EAC) : 2R

14.6.2. Transport maritime

MFAG-N° : 154

14.6.3. Transport aérien

Pas d'information supplémentaire disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et du recueil IBC

Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifique à la substance ou au mélange

15.1.1. Réglementation de l'Union européenne

Pas de restriction selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance soumise à l'application des règles REACH

Cette substance est un produit médical et comme tel est exempt de l'obligation d'enregistrement REACH.

15.1.2. Réglementation nationale

Acide phosphorique (7664-38-2)

Répertorié sur l'inventaire EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) de la CEE.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information supplémentaire disponible

SECTION 16 : Autres informations

16.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

C; R34

Effets physicochimiques et environnementaux néfastes et effets néfastes sur la santé humaine

Pas d'information supplémentaire disponible

Gel d'attaque - Bleu foncé

Fiche de données de sécurité

conformément à réglementation (CE) n° 453/2010

16.2. Éléments d'étiquette

Classification conformément à la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



C - Corrosif

Phrases R : R34 – Provoque des brûlures.

Texte complet des phrases R, H et EUH :

Toxicité aiguë 4 (Oral)	Toxicité orale aiguë, Catégorie 4
Lésions oculaires 1	Lésion/irritation oculaire grave, Catégorie 1
Irritation oculaire 2	Lésion/irritation oculaire grave, Catégorie 2
Sensibilisation respiratoire 1B	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1B
Irritation cutanée 1B	Action corrosive/irritation de la peau, Catégorie 1B
Irritation cutanée 2	Action corrosive/irritation de la peau, Catégorie 2
Sensibilisation de la peau 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité pour certains organes cibles, (exposition unique), Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
R34	Provoque des brûlures.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R42	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
C	Corrosif
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II, REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seules exigences de santé, de sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spéciale du produit.